

Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance

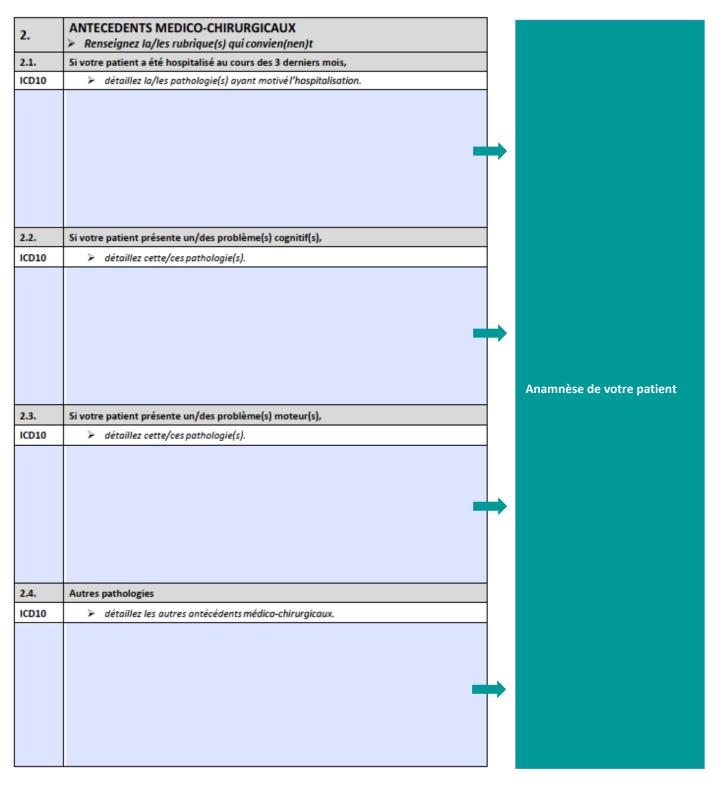
## Rapport du médecin traitant dans le cadre de l'instruction d'une demande en obtention de prestations de l'assurance dépendance (R20)

1014 P20 v017

	Renseigne	ments concernant le demandeur :	
NUMERO	DE SECURITE SOCIALE		
NOM			L'indication du poids et de
PRENOM			la taille est indispensable pour
PRENOW			le bon traitement de la
			demande de votre patient.
1	Taille:	Poids:	
1.	PROBLEMES DE SANT	TE ACTUELS	
	Renseignez obligatoii	rement une des trois rubriques 1.1., 1.2., ou 1.3.	
1.1.	Si votre patient est au don	nicile ou en établissement d'aides et de soins au moment de la	
	rédaction du R20		
ICD10	détaillez la patholo		
		<u></u>	
			Une seule case à remplir
1.2.	Si votre patient est hospita	alisé au moment de la rédaction du R20	selon le lieu où se trouve
10040	détaillez la patholo	gie ayant motivé l'hospitalisation et, le cas échéant, la nature et	votre patient :
ICD10		ntion chirurgicale réalisée ou planifiée	
			<ul><li>domicile ou</li></ul>
			établissement
			■ hôpital
			<ul><li>centre de</li></ul>
			rééducation
1.3.	Si votre patient est en réér	ducation au moment de la rédaction du R20	
		gie ayant motivé la rééducation et indiquez la durée prévisible de	
ICD10	la rééducation	gie dydnit motive id reeddcation et maiquez id daree previsible de	



Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance



RAPPORT MEDECIN TRAITANT - R20

PAGE 2 de 5

VERSION JANVIER 2024





Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance

3.	LIMITATION DANS L'AUTONOMIE  Renseignez obligatoirement les rubriques 3.1. à 3					
3.1.	Détaillez dans quelle mesure les pathologies listées sou de façon régulière, l'autonomie du patient dans les act					
Hygi	ène corporelle (aide pour l'hygiène corporelle et buccale, le					
• Elimi	nation (aide lors de l'élimination, aide pour changer le sac	de stomie ou vider le sac urinaire)				
Nutri	tion (aide pour manger et s'hydrater, aide pour la nutrition	n entérale)				
1	Habillement (aide pour mettre ou enlever les vêtements, aide pour installer et enlever le matériel de correction et de compensation)					
			lci, votre avis de médecin			
1	ilité (aide pour les transferts, les déplacements, l'accès et la veau)	a sortie du logement, les changements	concernant l'autonomie de votre patient nous importe beaucoup.			
3.2.	Détaillez dans quelle mesure les pathologies listées sou de façon régulière, l'autonomie du patient dans d'autre					
Autre	es (par exemple faire le ménage, structurer sa journée)					
3.3.	Précisez si, selon toute probabilité, cet état de dépenda	ance				
☐ dépa	sse 6 mois ne dépasse pas 6 mois	ast irréversible				
3.4.	Précisez si le patient présente une <u>incontinence</u> urinair	e et/ou fécale quotidienne :				
3.5.	Détaillez le cas échéant dans quelle mesure le patient p fondamental de son état de santé justifiant une garde d					
RAPPORT MI	DECIN TRAITANT – R20 PAGE 3 de 5	VERSION JANVIER 2024				

Il ne s'agit pas de faire remplir cette rubrique par le personnel soignant.



RAPPORT MEDECIN TRAITANT - R20

Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance

4.	<ul> <li>Précisez uniquement les indiquées à l'heure actu</li> <li>Ne notez pas les aides te</li> </ul>	T ADAPTATION DU LOGEMENT s aides techniques et/ou les adaptations du logement méd elle et réellement désirées par le patient. echniques ou adaptations du logement dont le patient disp éventuellement avoir besoin à l'avenir.		La liste des aides techniques prises en charge peut être consultée dans la rubrique « Espace professionnels / Médecin traitant » sur www.assurance-dependance.lu ————  Pour un patient ayant déjà effectué une demande par le passé, il n'est pas nécessaire de remplir un R20 pour la seule commande d'aides
				rechniques standard.  ————  Pour les aides techniques que vous mentionnez dans cette rubrique, l'AEC déterminera les besoins avant l'attribution et effectuera le cas échéant un essai.
5.	TRAITEMENT AU LON ➤ Renseignez obligatoi			
	Date obligatoire	Signature et cachet obligatoires du médecin	-	La date et votre signature sont indispensables. En apposant votre cachet, vous permettez à l'AEC une bonne identification de votre personne en tant que médecin

## **BON À SAVOIR**

VERSION JANVIER 2024

PAGE 4 de 5

rédacteur.

Pour toute question concernant les aides techniques, l'adaptation du logement ou l'adaptation de la voiture, notre Helpline Aides techniques est à votre disposition :

247-86040 - helpline.at.lo@ad.etat.lu